# Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

## SAISON 2021/2022

## PROCES-VERBAL N° 34

**Réunion du mardi 15 mars 2022**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1. Classements initiaux

### 1.2. Confirmations de niveau de classement

**CERNAY LA VILLE – PARC DES SPORTS INTERCOMMUNAL N°1 – NNI 78 128 01 01**
Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 05/07/2021.
Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 08/02/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 08/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 08/02/2032.

**MARLY LE ROI – STADE FRANCOIS HENRI DE VIRIEU – NNI 78 372 01 01**
Reprise de dossier.
La C.R.T.I.S. accuse bonne réception de l'Attestation Administrative de Capacité et confirme le classement de l'installation en Niveau T5 jusqu'au 01/02/2032.

### 1.3. Changements de niveau de classement

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

**DOMONT – STADE DES FAUVETTES – NNI 95 199 02 01**
L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 16/11/2019.

Contrôle de l'éclairage effectué par MM. FEBVAY et PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district 95, le 23/02/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 23/02/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 121 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.42.
- Facteur d'uniformité : 0.60.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 15/03/2024.

**ST GERMAIN EN LAYE – STADE DE LA COLLINE DU BEL AIR – NNI 78 551 02 01**
L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau EEntraînement jusqu'au 09/07/2017.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 03/03/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 11/02/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 165 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.43.
- Facteur d'uniformité : 0.60.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 15/03/2024.

**ST GERMAIN EN LAYE – STADE GEORGES LEFEVRE N°5 – NNI 78 551 01 05**
L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 10/03/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 11/02/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 166 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.
- Facteur d'uniformité : 0.71.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 15/03/2024.

**VILLEPINTE – COMPLEXE SPORTIF ANDRE MARIAGE – NNI 93 078 02 01**
L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 14/03/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 01/03/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 210 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.58.
- Facteur d'uniformité : 0.84.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 15/03/2024.

## 3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

**EPINAY SUR SEINE – PARC MUNICIPAL DES SPORTS – NNI 93 031 01 01**
Cette installation sportive est classée en niveau T5 jusqu'au 22/03/2024.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Plan projet du nouveau terrain.
- Plan de la coupe travers du terrain (buts Foot A8)
- Plan des vestiaires existants

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T5 SYN

**EPINAY SUR SEINE – PARC MUNICIPAL DES SPORTS – NNI 93 031 01 01**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation de l'éclairage existant à ce jour, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire
- Plan du terrain.
- Etude d'éclairement de l'installation existante.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 128 lux
- Facteur d'uniformité : 0,44

La C.R.T.I.S. émet un avis favorable pour un classement au niveau E7.

## 4. DIVERS